



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 060-216006569-20260225-DEL_250226_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2026

N° 25/02/26-01.

OBJET : Bilan à 6 ans du PLUiH – Avis du conseil municipal sur l'opportunité de réviser le PLUiH.

Date de convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 27/02/2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, DEFOULOY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA JérémY, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BILLARD David, CORMERAIS Coraline, DEZERT Nathalie, FRANTZ Caroline, FORTES José Antonio GAOUA Djamila, JOLY Sarah, MARTIN Yoan.

Ont donné procuration : CORMERAIS Coraline à WESOLEK Thérèse, DEZERT Nathalie à DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio à SEELS Romuald, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : VAN DE SYPE Claudine.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.157-23,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2019, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH),

Vu les procédures d'évolution du PLUiH listées ci-dessus,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Venette du 10 décembre 2025 portant sur l'application du PLUiH sur la période 2019 – 2025,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de la Région de Compiègne en date du 18 décembre 2025, et l'analyse des résultats jointe à cette délibération,

Considérant qu'une révision du PLUiH n'est pas nécessaire pour la ville de Venette à ce jour,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** le maintien en vigueur du PLUiH.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,
Claudine VAN DE SYPE.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 060-216006569-20260225-DEL_250226_02-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2026

N° 25/02/26-02.

OBJET : Dénomination de la voie d'accès au bâtiment d'accueil de l'Aire des gens du voyage.

Date de convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 27/02/2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, DEFOULOY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BILLARD David, CORMERAIS Coraline, DEZERT Nathalie, FRANTZ Caroline, FORTES José Antonio, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, MARTIN Yoan.

Ont donné procuration : CORMERAIS Coraline à WESOLEK Thérèse, DEZERT Nathalie à DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio à SEELS Romuald, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : VAN DE SYPE Claudine.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de dénommer la voie d'accès, commune avec la ville de Jaux, à l'Aire d'accueil des gens du Voyage,

Considérant la proposition de la ville de Jaux, à savoir « chemin de la Clairière »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Dit** que la voie d'accès partant de l'Avenue de la Mare Gessart vers l'Aire d'accueil portera le nom suivant : Chemin de la Clairière.
- **APPROUVE** la dénomination suivante pour l'Aire d'accueil des gens du Voyage :
N°159 chemin de la Clairière, à Jaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,
Claudine VAN DE SYPE.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 060-216006569-20260225-DEL_250226_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2026

N° 25/02/26-03.

OBJET : Avis du conseil sur la modification des statuts du SE 60 (Syndicat d'électricité de l'Oise).

Date de convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 27/02/2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, DEFOULOUY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA JérémY, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BILLARD David, CORMERAIS Coraline, DEZERT Nathalie, FRANTZ Caroline, FORTES José Antonio, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, MARTIN Yoan.

Ont donné procuration : CORMERAIS Coraline à WESOLEK Thérèse, DEZERT Nathalie à DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio à SEELS Romuald, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : VAN DE SYPE Claudine.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-28, L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 à L.5711-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;

Vu les statuts du SE 60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise, en date du 23 juillet 2024 ;

Vu la délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise du 25 novembre 2025 portant modification statutaire ;

Considérant la nécessité de moderniser les statuts du Syndicat et de lui permettre d'assurer, avec flexibilité, l'ensemble de ses missions ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de statuts du SE 60 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,
Claudine VAN DE SYPE.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 060-216006569-20260225-DEL_250226_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2026

N° 25/02/26-04.

OBJET : Demande au SE 60 de réaliser les travaux de mise en souterrain des réseaux BT- EP et RT Square des Castors à Venette.

Date de convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 27/02/2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, DEFOULLOY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA JérémY, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BILLARD David, CORMERAIS Coraline, DEZERT Nathalie, FRANTZ Caroline, FORTES José Antonio GAOUA Djamila, JOLY Sarah, MARTIN Yoan.

Ont donné procuration : CORMERAIS Coraline à WESOLEK Thérèse, DEZERT Nathalie à DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio à SEELS Romuald, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : VAN DE SYPE Claudine.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
Vu les statuts du SE 60 en vigueur ;
Vu le barème des aides du SE 60 en vigueur ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de mise en souterrain des réseaux BT- EP et RT Square des Castors à Venette,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Square des castors.**
- **Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **Prend Acte** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2026**, les dépenses afférentes aux travaux **139 667,47 €** (montant prévisionnel du fonds de concours avec frais de gestion et avec subvention) qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,
Claudine VAN DE SYPE.



MAIRIE DE VENETTE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 060-216006569-20260225-DEL_250226_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2026

N° 25/02/26-05.

OBJET : Désignation du lieu de tenue des séances du conseil municipal (période transitoire).

Date de convocation : 18/02/2026

Membres en exercice : 23

Date de publication : 27/02/2026

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de Venette, sous la présidence de M Romuald SEELS, Maire de Venette.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, CASSAN Marie-Françoise, DEFOULLOY Rodolphe, DELIQUE Elisabeth, LANGLET André, LEFORT Didier, LISTOIR Thierry, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard, VAN DE SYPE Claudine, WESOLEK Thérèse.

Absents : BILLARD David, CORMERAIS Coraline, DEZERT Nathalie, FRANTZ Caroline, FORTES José Antonio, GAOUA Djamila, JOLY Sarah, MARTIN Yoan.

Ont donné procuration : CORMERAIS Coraline à WESOLEK Thérèse, DEZERT Nathalie à DELIQUE Elisabeth, FORTES José Antonio à SEELS Romuald, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : VAN DE SYPE Claudine.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-7;

Considérant que la salle du conseil municipal de Venette se trouve au premier étage, sans accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, qu'elle ne dispose pas de sortie de secours, et que des travaux de réhabilitation de la mairie sont programmés dans un futur proche (avec installation de la salle du conseil en rez-de-chaussée).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront, pour une durée transitoire, dans la Salle des fêtes de Venette (Salle André Ledoux), Place du 8 mai 1945.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Romuald SEELS.



La secrétaire de séance,
Claudine VAN DE SYPE.

